

Cahier des charges de la masterisation : un nouveau coup dramatique contre l'école publique et ses personnels

La mastérisation doit être abandonnée

Mardi 16 mars 2010, le ministre a présenté le projet le cahier des charges de la « formation mastérisée » qu'il veut mettre en place à la rentrée 2010, lors d'une table ronde en présence de toutes les organisations syndicales.

Ce cahier des charges de la formation des reçus aux concours 2010 mastérisés supprime toute référence aux IUFM et à l'année de formation comme fonctionnaire stagiaire. Il transfère la responsabilité de l'Etat en matière de formation sur les établissements et les enseignants eux mêmes.

Les nouveaux recrutés devront assurer leur formation hors temps de service sous la forme d'actions individualisées et de modules de formation à distance.

Des rencontres régulières avec leur tuteur devront également avoir lieu en dehors du temps de service, alourdissant considérablement leur charge de travail de la première année.

Les écoles, collèges et lycées deviendraient des antennes du système de formation sans formateur dans lesquels chaque stagiaire recevra des actions de formation en fonction des possibilités de l'établissement dans lequel il aura été affecté.

C'est la fin de l'égalité des droits inscrite dans le statut de la Fonction publique. Dans les écoles les directeurs, déjà écrasés de travail, seront inévitablement mis à contribution.

En ne fixant aucune durée de formation, aucune obligation réglementaire réelle, le projet d'arrêté renvoie à chaque recteur la responsabilité de bricoler des actions de formations éparses en fonction des maigres moyens dont il dispose, et à chaque université le choix du type d'action de formation qu'elle prendra en charge ou non. Le ministère inclut même les établissements d'enseignement supérieur privés.

Il confirme que les fonctionnaires stagiaires feraient un service plein devant élèves dans le second degré conformément à la note de cadrage ministérielle du 25 février 2010 et seraient affectés dans le 1^{er} et le 2^d degré sur des postes « bloqués » pour le mouvement 2010.

Force Ouvrière a renouvelé sa demande de retour à une année de formation en IUFM et le retrait des décrets et circulaires de mise en œuvre de la mastérisation alors que le SNUipp et le SGEN-CFDT sont entrés dans une « discussion constructive » avec les représentants du ministre pour trouver des formes acceptables à cette destruction programmée du statut en amendant les arrêtés proposés.

Chaque circulaire et chaque arrêté du ministre rajoutent au désordre : la mise en œuvre de la réforme du recrutement et de la formation porte des coups dramatiques au fonctionnement de l'école publique.

A tous les niveaux les personnels enseignants dans les écoles, les lycées, les universités ont exprimé et continuent à exprimer leur rejet de cette contre réforme.

Pour la FNEC-FP-FO et ses syndicats nationaux il n'y a qu'une solution : revenir au système actuel de formation pendant un an en IUFM, l'améliorer et non le détruire. La mastérisation doit être abandonnée, il est encore temps avant que l'irréparable ne soit commis ! Il y a urgence.

Montreuil le 16 mars 2010